L'Europe de la « révolution industrielle » : la condition ouvrière et les mouvements sociaux

Fiche méthode

(Histoire 4e · Thème 2 · L'Europe et le monde au XIXe siècle)

La démarche pour étudier la condition ouvrière et les luttes sociales

1. **Je situe.** Un lieu (une ville, un bassin minier), une date, un secteur (textile, mine, métallurgie).
2. **Je mesure.** Des chiffres précis : salaire, durée du travail, âge, nombre de morts ou de grévistes.
3. **J'enchaîne.** Une misère → une idée ou une lutte → une loi, avec sa limite.

Le réflexe — un mot du cours, une date et un exemple précis dans chaque réponse.

Cas 1 · Calculer un budget ouvrier

Réflexe — salaire × journées, puis recettes − dépenses.

Exemple. Un cardeur payé 28 sous par jour, en 300 journées ?

28 sous = 28 × 5 = 140 centimes = 1,40 F ; 1,40 × 300 = 420 F par an.

Attention — les journées payées (300) ne sont pas les jours de l'année (365) : on mange tous les jours.

Cas 2 · Décrire le travail à l'usine ou à la mine

Réflexe — durée, salaire, âge, dangers.

Exemple. Que montre un règlement qui retient 25 centimes pour un retard ?

La discipline de l'usine : l'horaire est imposé et l'amende ampute un salaire déjà faible.

Attention — grisou (un gaz) ≠ poussier (des poussières de charbon).

Cas 3 · Présenter un logement ouvrier

Réflexe — où, comment, à qui.

Exemple. Des logements bâtis par une compagnie de chemin de fer pour ses cheminots ?

Une cité ouvrière : la compagnie loge ses employés, mais le logement dépend de l'emploi.

Attention — le paternalisme aide et contrôle à la fois.

Cas 4 · Reconnaître un courant de pensée

Réflexe — que faire de la propriété ? par quel moyen ?

Exemple. « Plus de lois ni de gendarmes : chacun s'associera librement avec qui il veut » ?

L'anarchisme : supprimer l'État et laisser les travailleurs s'organiser librement.

Attention — socialiste (toute la société) ≠ syndicaliste (le travail).

Cas 5 · Présenter une lutte ouvrière

Réflexe — lieu, date, revendication, issue.

Exemple. Les canuts en 1831 ?

À Lyon, en novembre 1831, les tisseurs de soie réclament un tarif minimum ; l'armée reprend la ville.

Attention — grève (une action) ≠ syndicat (une organisation) ; la Commune est une insurrection, pas une grève.

Cas 6 · Expliquer une loi sociale

Réflexe — qui, quoi, quelle lutte, quelle limite.

Exemple. La loi de 1910 ?

Elle crée des retraites ouvrières et paysannes ; mais à 65 ans, beaucoup d'ouvriers sont déjà morts.

Attention — une loi votée n'est pas toujours appliquée.

Les pièges

- Confondre grève (légale en 1864) et syndicat (légal en 1884).
- Croire que la journée de 8 heures existe avant 1914 : elle date de 1919.
- Prendre le paternalisme pour de la pure générosité : il sert aussi à contrôler les ouvriers.
- Mélanger les courants : Marx veut la révolution, Jaurès des réformes, les catholiques sociaux un juste salaire sans lutte des classes.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).